

une Religieuses, tant professes que novices. Après trente-deux ans d'existence, le cimctière des Sœurs comptait déjà dix-huit tombes. Ces dix-huit Religieuses était mortes jeunes encore ; à part la fondatrice, pas une n'avait dépassé la quarantaine, et plusieurs n'avaient pas atteint trente ans. (Quatre autres Sœurs, très jeunes, sont décédées depuis 1905.) Quelle était la cause de cette ruine hâtive des santés. L'excès de travail et le mauvais hygiène. Les dortoirs surtout étaient insalubres, les lits s'y touchant presque. L'infirmerie, faute de local plus convenable, se trouvait dans un corridor sombre, lieu de passage constant de toute la Communauté. Une seule chambre privée était à la disposition des Sœurs malades.

La maison servant de résidence ordinaire aux Sœurs était reliée à la chapelle, à l'hôpital, au pensionnat des petits garçons et aux classes générales, par un chemin couvert, long de cent-trente pieds, nullement chauffé en hiver, et dans lequel il fallait constamment circuler depuis cinq heures du matin, jusqu'à neuf heures du soir, et même pendant la nuit, pour le soin des malades. Parcourir une trentaine de fois, chaque jour, ce corridor glacé, durant les six ou sept mois de nos hivers, en sortant d'appartements chauffés, et dormir, la nuit, dans des dortoirs trop étroits et manquant d'air, après avoir passé la journée dans les cuisines, ou les infirmeries, ou les classes des enfants : voilà, avec le travail pénible et constant, les causes évidentes du dépérissement hâtif des santés.

Il était donc nécessaire d'agrandir encore et de donner aux Religieuses, dont le nombre augmente nécessairement en proportion du travail à faire, un logement confortable et conforme au règlement de leur Institut. Ce règlement veut que les Sœurs aient un cloître, c'est à dire une suite d'appartements contigus, où les séculiers n'entrent pas, et qui comprenne : 1°, une salle commune pour les délibérations officielles de la Communauté, et les récréations qui suivent les repas du midi et du soir, et pendant lesquelles on cause tout en travaillant ; 2°, un réfectoire ; 3°, une infirmerie avec quelques petites chambres pour les Sœurs malades ; 4°, des cellules ou chambrettes pour les Sœurs directrices ou capitulaires, et des dortoirs suffisamment spacieux pour les autres membres de la communauté ; 5°, une salle commune et un dortoir pour les novices ; 6°, une procure pour la Sœur chargée des affaires matérielles ; 7°, des chambres spéciales pour la Supérieure et la Maîtresse des novices ; 8°, une salle